

Division des Enseignements et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

14 mai 2008

PROCES VERBAL APPROUVE AU CEVU DU 2 JUILLET 2008

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est r uni en s ance pl ni re
le :

Mercredi 14 mai 2008

A 14 heures   la Pr sidence de l'Universit  – salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Coll ge enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Didier LE GALL, Melle H l ne BOUCARD, M. Fabrice GUERIN,
Mme Isabelle RICHARD, Mme Genevi ve MAURAS, M. Aziz BALLOUCHE.

Coll ge enseignants B

M. Richard LESCURE, Mme Monique SAUNIER, Mme Mich le FAVREAU, Mme Sabine
MALLET, M. Jean-Ren  MORICE.

MEMBRES EXCUSES

Coll ge enseignants A et B

M. Guillaume NICOLAS, M. Dominique JONCHERAY, M. Serge BLONDEL.

MEMBRES ABSENTS

Melle Sandra PALMERO.

COLLEGE BIATOSS

MEMBRES PRESENTS

Mme Monique BERNIER, Mme Brigitte BICHET, Mme Emilie BOMAL, Mme Christine BEDU.

COLLEGE ETUDIANT – TITULAIRES

MEMBRES PRESENTS

M. Bryan COUBARD, M. Guillaume IFRAH, Melle Estelle BROUSSE, M. Mathieu GONOT-GASCHARD, M. Antoine MURZEAU, Melle Emilie MOREAU, M. Mickael GOUIN, M. François Loïc PICHARD.

MEMBRES ABSENTS

Melle Océane TOTO, M. Alexis COCHIN, M. Valentin BROUILLARD.

MEMBRES EXCUSES

Melle Nolwen ROISSE.

Collège Etudiant - PROCURATION

ETUDIANTS AYANT DONNE PROCURATION :

Melle Claire SERVOIN à Melle ESTELLE BROUSSE.

Melle Alix ARTHAUD à M. Mickael GOUIN.

M. Simon CLEREC à M. Samuel DELEPLANQUE (suppléant).

Melle Chloé NETTER à M. Mathieu GONOT-GASCHARD.

Ordre du jour :

- 1. Informations diverses.**
- 2. Validation des personnalités extérieures.**
- 3. Elections aux différentes commissions.**
 - a. Commissions statutaires :
 - i. Conseil de gestion du SUAPS : 1 siège vacant « enseignant »
 - b. Commissions non statutaires :
 - i. Commission Evaluation : 1 siège vacant « enseignant »
- 4. Désignation des membres de la Commission permanente du CEVU : 1 étudiant.**
- 5. Calendrier Universitaire.**
- 6. Conventions de partenariat.**
 - a. UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé
- 7. Dossiers FSDIE.**
- 8. Admission PostBac et pré inscription : bilan, proposition d'améliorations, validations des données.**
- 9. Créations de diplômes :**
 - a. LP « Gestion de la Santé des Plantes » (UFR Sciences)
 - b. DU « Gestion des Risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé » (UFR Sciences Médicales)
 - c. DU "Assistant Clientèle Banque assurance"(IUT)
- 10. Questions diverses.**

1. Informations

AVIS DE L'AERES SUR LES MASTERS

L'avis de l'AERES est une évaluation. La procédure d'habilitation est du ressort du Ministère. Elle sera ensuite portée devant le CNESER.

Les réponses seront apportées sous la responsabilité du Président de l'Université.

Pour l'Université d'Angers l'évaluation est assez bonne.

Melle Boucard s'interroge sur les classements A et B. Doit-on répondre aux remarques ?

M. Delabaere répond qu'en cas de non réponses, ces remarques pourront faire l'objet de demandes de compléments d'informations dans les dossiers de la prochaine campagne d'habilitation.

M. Coubard s'interroge sur le pourcentage dans les différents classements. M. Delabaere répond qu'il n'a pas fait de pourcentage.

Il estime le classement à :

40 % en A

50 % en B

10 % en C

Le nombre de spécialités présentées est de 85. Les demandes de créations ont été acceptées, sauf exception.

Mme Bichet souhaite connaître le devenir des spécialités remontées par l'UCO classées en C.

M. Delabaere répond que les réponses de l'UCO ont été intégrées dans les dossiers. Certaines spécialités sont peut-être vouées à être supprimées.

M. Delabaere constate qu'en parallèle certains dossiers ont été remontés directement par l'UCO. Le Ministère est conscient des difficultés qu'il y a eu pour la remontée des spécialités sous des structures très différentes.

M. Ballouche informe qu'il a travaillé avec l'ICO. Il constate qu'il n'y a pas eu de coordination entre les remontées de l'Université et l'UCO, malgré un travail important sur le plan pédagogique. Il faudra être vigilant sur la mise en place de ces spécialités et de la mutualisation des moyens.

M. Delabaere informe que le Ministère se réunira la 1^{ère} semaine de juin et le CNESER début juillet.

Contrat 2008/2011

Une réunion s'est tenue au ministère avec le Président, les vice-présidents des conseils et le Secrétaire Général.

L'Université d'Angers, sur le nouveau contrat, devrait bénéficier d'une augmentation de l'ordre de 24 % par rapport au contrat précédent.

Parmi les universités de la vague B, Angers est l'une des bien lotie. Il rappelle que le budget sur l'ensemble du contrat est de l'ordre de 20 millions d'euros.

Le Ministère a apprécié « l'impulsion particulière » donnée au volet recherche.

A la demande de M. Coubard il précise que le budget global de l'Université est de 115 millions d'euros par an.

Une augmentation importante va s'opérer sur la ligne budgétaire formation avec le plan licence : **en 2008** : 275 000 euros, **en 2009** : elle devrait être multipliée par 3.

Un Avenant au contrat devra être apporté fin 2008 afin d'intégrer le plan licence sur l'ensemble des 4 ans sous réserve du budget disponible du Ministère.

L'avenant devra cibler des actions précises et impliquera un suivi d'indicateurs sur les 4 ans. Le ministère a souligné la cohérence par rapport au projet d'établissement dont le contenu a été qualifié « de très bonnes intentions dans le LMD2 ».

Autres sources de financement : le contrat avec la région 2008/2011.

La région a décidé de contractualiser son financement. Il s'agit d'une nouveauté dans le cadre du contrat quadriennal.

Le PRES

Il doit être validé par les 3 universités (Le Mans, Angers, Nantes) ainsi que par l'Ecole centrale de Nantes. Ce PRES devra avoir l'aval des 4 conseils d'administration de ces établissements.

Au niveau financier il y aurait 3 millions d'euros dévolue au PRES et 3 postes au niveau ingénieur.

Plan campus : 46 universités ont répondu.

Pour certains établissements, l'interlocuteur est le PRES pour d'autres c'est l'Université elle même. C'est le cas de l'Université d'Angers. Le seul plan campus « PRES » régional présenté est le plan campus breton.

Appel aux questions diverses

- Diffusion des dates d'examen : M. Gouin
- Melle Boucard souhaite mettre en début d'ordre du jour les points les plus importants.

2. Validation des personnalités extérieures

M. Delabaere rappelle les personnalités extérieures suivantes déjà désignées pour le CEVU (CEVU du 3 avril 2008).

- Un représentant des collectivités territoriales : 1 membre du conseil général (en attente de réponse de la part du conseil général),
- Un représentant des grands services publics : Mme Lannaud- Rolland, Directrice du Clous à Angers,

Il propose de compléter ces membres par deux représentants des activités économiques : M. Laheurte de la CCI Pays le Loire et M. Musset du comité d'expansion.

M. Delabaere propose un vote :

M. Laheurte : proposition adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions.

M. Musset : proposition adoptée à l'unanimité avec 1 contre et 11 abstentions.

3. Elections aux différentes commissions

- **Conseil du SUAPS**

La candidature de M. Jean-René Morice au conseil du SUAPS en tant qu'enseignant élu du CEVU est adoptée à l'unanimité.

- **Commission Evaluation**

M. Delabaere indique que cette commission non statutaire est importante puisqu'elle a en charge le contrôle qualité des formations

La candidature de Mme Mauras à la commission d'évaluation en tant que membre enseignant du CEVU est adoptée à l'unanimité.

4. Désignation des membres de la commission permanente du CEVU:

M. Delabaere rappelle que cette commission doit être vue comme un groupe de travail. Il s'agit d'amener des idées pour le CEVU, de balayer l'ensemble des problèmes pour mieux structurer les séances du CEVU. La commission pourra bien sûr être élargie suivant les thèmes. Des représentants enseignants ont été désignés lors du dernier CEVU. Il rappelle les dates de la prochaine commission permanente : 21 mai, 23 mai et 11 juin prochain. Il souhaite la désignation d'un représentant étudiant.

M. IFRAH ne souhaite pas que le CEVU devienne une chambre d'enregistrement des décisions déjà prises en Commission permanente. Il n'est pas favorable à la désignation d'un étudiant supplémentaire unique.

M. Pichard insiste que du fait de la diminution de la représentativité étudiante dans les instances, la présence d'un seul étudiant à la CP CEVU n'est pas normale. D'autant plus lors de sujets tels que les stages qui sera abordé à la commission du 21 mai.

Mme Saunier insiste sur la nécessité de faire un état des lieux en groupe restreint avant le CEVU.

Mme Mauras indique que le nombre d'étudiants au CEVU est toujours le même. Rien n'empêche les étudiants de faire remonter les questions aux représentants de la CP CEVU.

M. Delabaere rappelle que dans l'ancienne la CP CEVU n'a pas de pouvoir. La décision appartient toujours au CEVU.

Melle Boucard souligne la légitimité du Vice Président étudiant, membre de la CP CEVU.

M. Lescure rappelle que le rôle d'une CP CEVU permet de s'entourer d'avis éclairés sur des problématiques précises en faisant appel aux compétences des différents membres. Si la forme plus institutionnalisée proposée par M. Delabaere (vote en séance de sa composition) ne fonctionne pas, ce dernier peut tout à fait remplacer la CP CEVU par un groupe qu'il aura choisi délibérément.

M. IFRAH déclare qu'aucun étudiant ne peut prétendre représenter tous les étudiants de tous les pôles.

M. Delabaere rappelle que dans l'ancienne commission permanente, les étudiants avaient eux même librement choisi leur 2 représentants mais que cette manière de faire avait créée des tensions.

Si la représentation des étudiants s'avère non suffisante au fil des réunions, M. Delabaere proposera de l'élargir.

Un vote sur les candidatures proposées est effectué :

Résultats :

- M. Coubard, 4 voix
- M. Clérec, 10 voix
- Melle Moreau, 11 voix
- 5 bulletins blancs

La candidature à la commission permanente de Melle Moreau est adoptée avec 11 voix.

Réunions programmées de la CP-CEVU :

- 21 mai, 14h-16h30 : problèmes rencontrés pour les stages. CP-CEVU en vue du CEVU du 4 juin.

- 23 mai, 14h-16h30: le contrat étudiant (article L.811-2 du code de l'éducation, décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007). CP-CEVU élargie au personnel de la DAF, en vue du CEVU du 4 juin.
- 11 juin, 14h-16h30: Analyse des propositions d'UEL (synthèse, demande de compléments d'informations, etc. ...), en vue du CEVU du 2 juillet.

5. Calendrier universitaire

Sous réserve de demandes de modifications aux conseils de gestion des composantes.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ANNÉE UNIVERSITAIRE 2008-2009

COMPOSANTE	Début des cours	Fin 1 ^{er} semestre	Début second semestre	Fin des cours
DROIT	15 septembre 2008	19 décembre 2008	26 janvier 2009	20 mai 2009
LETTRES	15 septembre 2008	20 décembre 2008 au soir	19 janvier 2009	7 mai 2009 au soir
SCIENCES	11 septembre 2008	20 décembre 2008	12 janvier 2008	18 mai 2008
MEDECINE	PCEM1 : lundi 15/09 PCEM2 : lundi 29/09 DCEM1-2-3-4 : lundi 15/09	PCEM1 : vendredi 12/12 PCEM2 : vendredi 16/01	PCEM1 : lundi 19/01 PCEM2 : lundi 09/02	PCEM1 : jeudi 30 avril PCEM2 : vendredi 29 mai

UFR CURSUS PHARMACIE	1 ^{ère} année : 3/09/08 à 14h 2 ^{ème} année : stage officinale du 25/08 au 03/10/08 début des cours 6 /10 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année : 8 /09 5 ^{ème} année : 9 /09 6 ^{ème} année : 29 /09	Pas de semestre	Pas de semestre	1 ^{ère} année : 26/06/09 2 ^{ème} année : fin juin 3, 4 ^{ème} année : fin juin 5 ^{ème} année : fin juin 6 ^{ème} année : Officine : fin décembre+ stage de 6 mois, avec examen final Industrie : fin juin
CURSUS ISSBA	L1 T&E : 11/09/2008 – 14h L2 T&E : 11/09/2008 – 9h L3 T&E : 10/09/2008 M1 : 10/09/2008 M2 : 17 et 18/09/2008	L1 T&E : fin janvier 2009 L2 T&E : fin janvier 2009 L3 T&E : fin janvier 2009 M1 : fin février 2009 M2 : fin février 2009	L1 T&E : début février 2009 L2 T&E : début février 2009 L3 T&E : début février 2009 M1 : début mars 09 (1 mois de cours +stage 4 mois) M2 : début mars 09 ; stage de 6 mois	L1 T&E : fin juin 2009 L2 T&E : fin juin 2009 L3 T&E : fin juin 2009 M1 : fin mars 2009 + stage de 4 mois M2 : fin février 2009 + stage de 6 mois
IUT				
GEA	02/09/2008	08/01/2009 (S1) 19/12/2008 (S3)	09/01/2009 (S2) 05/01/2009 (S4)	22/05/2009 (S2) 20/03/2009 (S4)
GEII	02/9/2008	22/01/09	23/01/2009	17/06/2009
GB	04/9/2008 (S1) 01/9/2008 (S3)	17/01/2009 (S1) 19/12/08 (S3)	19/01/2009 (S2) 05/01/2009 (S4)	13/06/2009 (S2) 04/04/2009 (S4)
TC	08/9/2008	23/01/09 (S1) 05/12/08 (S3)	26/01/09 (S2) 08/12/2008 (S4)	30/05/2009 (S2) 03/04/2009 (S4)
GMP	08/9/2008	16/01/2009	19/01/2009	12/06/2009
CS	08/9/2008	16/01/2009	19/01/2009	12/06/2009

IMIS ESTHUA				
ISTIA	03/09/2008	06/02/2009	08/02/2009	27/06/2009

- **DATES DES VACANCES (interruption des cours) :**
- Dates déjà proposées (cf courrier du 18 mars 2008)

	TOUSSAINT	NOEL	HIVER	PRINTEMPS
DROIT	Du samedi 25 octobre 2008 au soir Au lundi 3 novembre 2008 au matin	Du samedi 20 décembre au 2008 au soir Au lundi 5 janvier 2009 au matin	Du samedi 14 février 2009 au soir Au lundi 23 février 2009 au matin	- <i>Du samedi 4 avril 2009 au soir</i> Au lundi 20 avril 2009 au matin
LETTRES	Du samedi 25 octobre 2008 au soir Au lundi 3 novembre 2008 au matin	Du samedi 20 décembre au 2008 au soir Au lundi 5 janvier 2009 au matin	Du samedi 14 février 2009 au soir Au lundi 23 février 2009 au matin	- <i>Du samedi 4 avril 2009 au soir</i> Au lundi 20 avril 2009 au matin
SCIENCES	Du samedi 25 octobre 2008 au soir Au lundi 3 novembre 2008 au matin	Du samedi 20 décembre au 2008 au soir Au lundi 5 janvier 2009 au matin	Du samedi 14 février 2009 au soir Au lundi 23 février 2009 au matin	- <i>Du samedi 4 avril 2009 au soir</i> Au lundi 20 avril 2009 au matin
MEDECINE	Pas de vacances	Du samedi 20 décembre au 2008 au soir Au lundi 5 janvier 2009 au matin	PCEM1 : du 10/01 au 18/01 PCEM2 : du 31/01 au 08/02	<i>PCEM1 : du 04/04 au 19/04</i> <i>PCEM2 : du 04/04 au 19/04</i>
PHARMACIE	Pas de vacances	Du samedi 20 décembre au 2008 au soir Au lundi 5 janvier 2009 au matin	Du samedi 14 février 2009 au soir Au lundi 23 février 2009 au matin	- <i>Du samedi 4 avril 2009 au soir</i> Au lundi 20 avril 2009 au matin

IUT	Du samedi 25 octobre 2008 au soir Au lundi 3 novembre 2008 au matin	Du samedi 20 décembre 2008 au soir Au lundi 5 janvier 2009 au matin	Du samedi 14 février 2009 au soir Au lundi 23 février 2009 au matin	- Du samedi 4 avril 2009 au soir Au lundi 20 avril 2009 au matin
IMIS ESTHUA	Du samedi 25 octobre 2008 au soir Au lundi 3 novembre 2008 au matin	Du samedi 20 décembre 2008 au soir Au lundi 5 janvier 2009 au matin	Du samedi 14 février 2009 au soir Au lundi 23 février 2009 au matin	- ESTHUA : Du samedi 4 avril 2009 au soir Au mardi 14 avril 2009 au matin - IMIS : Du samedi 4 avril 2009 au soir Au lundi 20 avril 2009 au matin
ISTIA	25/10/2008 au 03/11/2008	20/12/2008 au 05/01/2009	14/02/2009 au 22/02/2009	11/04/2009 au 20/04/2009

- **SEMAINE DE RÉORIENTATION POUR LES ETUDIANTS DE PREMIERE ANNEE DE L1:**

Une reconnaissance des modules acquis est suffisante pour une réorientation interne. Cependant, une commission sera réunie, si nécessaire, pour accorder aux étudiants des validations d'Unités d'Enseignement à l'occasion du changement d'orientation.

Pour les étudiants des Facultés libres de l'Ouest, des Ecoles privées, les commissions de réorientation sont maintenues.

Les dates sont à fixer par les composantes.

- LICENCES PROFESSIONNELLES, MASTER 1, MASTER 2,
- DATES LIMITES DE REUNIONS DES JURYS, deuxième session :

Master 1 Et Licences Professionnelles	- Vendredi 10 octobre 2008
Cas particulier : licence professionnelle Industrie de la Mode à Cholet	Vendredi 12 décembre 2008
Master 2 spécialité recherche	- Lundi 10 novembre 2008
Master 2 spécialité Professionnelle	Lundi 08 décembre 2008

- CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES :

L1 - L2	Mercredi 1^{er} octobre 2008
L3 - M1	Mercredi 15 octobre 2008
Master 2 Recherche	Mercredi 15 octobre 2008
Master 2 Professionnel	Mercredi 15 octobre 2008
DOCTORATS	Vendredi 12 décembre 2008

INSCRIPTIONS TARDIVES :

traitées par les Directeurs des composantes	Jusqu'au Vendredi 31 octobre 2008 inclus
traitées à la Présidence	- Du 1 ^{er} novembre 2008 au vendredi 12 décembre 2008 inclus
envoyées au Rectorat après avis du Président	- Du 13 décembre 2008 au lundi 12 janvier 2008 inclus

DATE ADMINISTRATIVE DE DEBUT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE :

MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2008

Melle Bomal se demande à quelle période la formation des étudiants à l'ENT aura lieu.

M. Delabaere répond que cette formation se fera en début d'année et que l'information a été transmise aux composantes. Il faudra prévoir une plage horaire pour les étudiants. Il faudra également faire préciser si le début des cours correspond à la prérentrée ou au début des enseignements.

A la demande de M. Coubard, M. Delabaere confirme que le tutorat d'accueil sera organisé par le VPE.

A la demande de Melle Boucard, la clôture des inscriptions pour les doctorants est reportée au 12 décembre 2008.

Elle estime également que les dates de clôture d'inscription en Master 2 est tardive.

M. Delabaere souligne que ce schéma proposé est cohérent par rapport aux dates de jury. Il s'agit de dates limites.

Mme Mallet s'interroge sur la couverture sociale des étudiant de M2 dont le stage se prolonge jusqu'à fin novembre.

Mme Brault informe que le maintien des droits (protection sociale) se prolonge jusqu'aux vacances de Noël.

Le calendrier est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications proposées.

6. Conventions de partenariat :

M. Delabaere précise que pour les conventions de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé, il s'agit d'une régularisation pour l'année 2007/2008.

- Convention de partenariat entre **l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris-Ecole Européenne des Affaires (ESCP-EAP)** et l'UFR des sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé de l'Université d'Angers, dans le cadre du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et du master « Management médical ».

Modifications proposées : Préambule : remplacer "en vue de l'attribution" par "dans le cadre" Remplacer "master" par "mastère spécialisé" Article 6 : remplacer "... en Pharmacie sera délivré après ..." par "... en Pharmacie sera délivré par l'Université d'Angers après ..."

Vote à l'unanimité avec 7 abstentions avec les modifications proposées.

Un vote global sur les 4 autres conventions de partenariat de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et ingénierie de la santé est proposé :

- Convention de partenariat entre **l'Université Paris-Dauphine** et l'UFR des sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé de l'Université d'Angers,

dans le cadre du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et du master « Economie et gestion des systèmes de santé et protection sociale ».

- Convention de partenariat entre **Institut de Pharmacie Industrielle de Lyon (IPII), Université Claude Bernard**, et l'UFR des sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé de l'Université d'Angers, dans le cadre du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et du master « Ingénierie pour la Santé et le Médicament ».
- Convention de partenariat entre **l'UFR Pharmacie de l'Université Paris-XI située à Chatenay Malabry** et l'UFR des sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé de l'Université d'Angers, dans le cadre du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et du **master « médicaments et autres produits de santé » spécialité « dynamique cellulaire, microbiologie et biotechnologie »**.
- Convention de partenariat entre **l'UFR Pharmacie de l'Université Paris-XI située à Chatenay Malabry** et l'UFR des sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé de l'Université d'Angers, dans le cadre du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et du **master « médicaments et autres produits de santé » spécialité « pharmacologie, pharmacocinétique, toxicologie et développement des produits »**.

Modifications proposées pour ces 4 conventions : Préambule : remplacer "en vue de l'attribution" par "dans le cadre" Article 6 : remplacer "... en Pharmacie sera délivré après ..." par "... en Pharmacie sera délivré par l'Université d'Angers après ..."

Ces 4 conventions de partenariat ci-dessus sont adoptées à l'unanimité avec 4 abstentions sous réserve que les modifications soient apportées.

- Convention de partenariat **entre l'Ecole des Mines d'Albi** et l'UFR des sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé de l'Université d'Angers, dans le cadre du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et du diplôme d'Ingénieur de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux.

Modifications proposées :

Retirer la mention "document de travail"

Préambule : remplacer "en vue de l'attribution" par "dans le cadre" Article 5 : remplacer "Pendant sa seconde et dernière année ..." par "Pendant sa 2ème année ..." Article 7 : remplacer "... en Pharmacie sera délivré après ..." par "... en Pharmacie sera délivré par l'Université d'Angers après ..." Article 10 : Remplacer "Fait à Angers, le " par "Fait à Angers le..... en deux exemplaires originaux"

Vote à l'unanimité avec 6 abstentions sous réserve que ces modifications soient apportées

- Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et **la chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles** dans le cadre de la licence professionnelle de l'ESTHUA « management des établissements équestres ».

Modifications proposées :

- Remplacer dans le préambule « pour la période 2008-2009 et 2009-2010 par « pour une durée de 2 ans (2008-2009 et 2009-2010) ».
- Remplacer dans l'article 3 « Le suivi de la présente convention est assurée par le responsable de la formation et le directeur de l'IMIS-ESTHUA » par « Le suivi de l'application des modalités d'organisation telles que définies dans la présente convention est assuré par le responsable de la licence professionnelle et par le directeur de l'IMIS-ESTHUA »
- Remplacer dans l'article 7 « La présente convention est conclue pour la durée du contrat quadriennal 2008-2011 » par La présente convention est conclue pour la durée d'habilitation de la formation soit pour les années universitaires 2008/2009 et 2009/2010.

Vote à l'unanimité moins 3 abstentions.

7. Dossiers FSDIE

• ASSEMI :

Le «Colloque Maintenance Durable 2008» est né de l'initiative des étudiants de Master 2ème année en Maintenance et Exploitation du Patrimoine Immobilier (MEPI) de l'université d'Angers. Il a pour but de réunir les jeudi 22 & vendredi 23 mai 2008 les acteurs clés de l'immobilier et de l'environnement. La thématique générale de ce colloque est tournée sur chaque étape du cycle de vie d'un bâtiment.

Melle Bomal trouve regrettable que le site soit hébergé par neuf et non pas directement sur le site de l'Université. Elle remarque également que les étudiants n'utilisent pas leur adresse e mail universitaire, ce qui en terme de communication ne valorise pas l'établissement.

Melle Boucard s'étonne du montant du budget très élevé « 8700 euros ».

M. Delabaere répond que le budget a été prévu large.

Le CEVU émet un avis favorable pour la subvention demandée de 300 euros à l'unanimité.

- **Fé2A : Le FEE'STIVAL :** Organisation de concerts sur deux concerts de groupes d'étudiants avec une exposition et des dégustations de produits issus du commerce équitable. La subvention demandée est de 426 euros.

Le CEVU émet un avis favorable pour une subvention de 430 euros à la majorité avec 3 abstentions.

- **3 D'S ART :** mise à disposition d'ateliers avec matériel « Arts plastiques » pour les étudiants tous les jeudis soirs et le samedi matin.

M. Delabaere trouve intéressante en terme de valorisation l'idée de déplacer la yourte dans le cadre d'animations de l'espace culturel ou d'exposition de leurs œuvres dans la yourte.

M. Saunier trouve justifier la subvention de 1000 euros car en ce qui concerne les arts plastiques il y a peu d'activités proposées à l'Université. Cette association peut combler un manque pour les étudiants.

Le CEVU a émis un avis favorable pour 1000 euros à l'unanimité.

- **COMA** : Programmes d'échanges avec d'autres étudiants en médecine à l'étranger par le biais de l'IFMSA – Possibilité d'effectuer un stage clinique à l'étranger.

M. Delabaere souligne qu'il s'agit d'un projet un peu fermé sur une filière mais avec une valorisation de l'Université à l'international non négligeable.

Le CEVU émet un avis favorable pour la subvention de 700 euros à la majorité avec 1 abstention.

8. Admission PostBac et pré inscription : bilan, proposition d'améliorations

M. Delabaere présente l'admission Post Bac :

- **Les actions d'information de l'Université vers les lycées :**
 - 26 novembre 2007 : réunion d'information à destination des proviseurs, des professeurs principaux des lycées publics IA 49
 - 27 mars 2008 : réunion d'information à destination des chefs d'établissements des lycées privés
 - 18-22 février 2008 : accueil d'élèves (terminales, premières) dans les cours, sur inscription de l'élève
 - 11 avril 2008 : accueil de classes de première
 - 8 et 15 mars 2008 : journées portes ouvertes
 - Des interventions dans les lycées (lycées J. Bodin, A. & J. Renoir)
 - Des actions dans le cadre du PAF
- **Les actions d'information de l'Université vers les lycées : projets pour 2008-2009 :**
 - Un agenda des activités défini dès la rentrée 2008
 - Une coordination générale déléguée au SUIO
 - La mise en place de référents lycées (1 référent universitaire par lycée ciblé)
 - L'organisation de visites d'anciens élèves dans leur lycée d'origine
 - (Budget: Région, plan licence)
- **L'orientation active :**
 - Support: le site admission-postbac
 - Une procédure commune aux 3 universités de l'académie
 - Du 20 janvier au 17 février, l'élève pouvait demander un avis d'orientation
 - Les commissions ad hoc par composantes se sont réunies du 18 au 22 février
 - L'élève prenait connaissance de l'avis début mars.

- Note : un bilan devra être fait pour évaluer si l'avis préconisé a eu un impact sur le choix final de filière.
 - 481 demandes pour un total de 2458 vœux émis au 17 février (soit 19.6 %)
 - A comparer au total des vœux émis à la fin de la période de préinscription qui est de 6975.
 - 60 propositions d'entretiens individuels, 20 ont effectivement pris rendez-vous.
- **L'orientation active, bilan: pourquoi le faible nombre de demandes d'avis ou de prises de rendez-vous ?**
 - Les élèves ou leurs parents ont redouté qu'en cas d'avis défavorable l'élève ne soit pas autorisé à s'inscrire
 - Les élèves ne se sentent concernés qu'après le conseil de classe du 2ème trimestre (mi-mars)
 - Pour nombre d'élèves, les notes sont à entrer par l'élève (problème de logiciels divers utilisés dans les lycées)
- **L'orientation active, projets pour l'année 2008-2009:**
 - Une formulation d'un avis pour tous les élèves ayant émis un vœu (7000 vœux, estimation coût : 800 Hetd)
 - Un planning des entretiens individuels plus étalé (communication des coordonnées des élèves à demander au rectorat pour les rdv. Estimation coût : 400 entretiens, 200hetd)
 - Une organisation planifiée dès la rentrée 2008 (DEVE, SUIO, Composantes)
 - (Budget : Région, plan licence)
- **Les pré-inscriptions : rappel**
 - Tous les candidats à une inscription en L1 doivent se pré-inscrire sur admission-postbac (sauf ceux déjà inscrits et en réorientation).
 - Fin de la pré-inscription : 25 mars 2007. Procédure complémentaire à partir du 17 juin jusqu'au 12 septembre
 - Avantage : une planification des emplois du temps plus facile
 - Avantage : une meilleure connaissance des étudiants en L1. Mise en place de groupes de mise à niveau, de tutorat d'accompagnement, etc ...
- **Les pré-inscriptions et suivi en L1, projets pour l'année 2008-2009**
 - Mise en place d'équipes pédagogiques L1 en charge du suivi des étudiants
 - En référence à ces équipes, mise en place de procédures de réorientation éventuelle, en coordination avec le SUIO (notamment en cas de proposition de réorientation en STS, contacts à prendre avec les lycées)
 - Fléchage des étudiants vers des groupes de mise à niveau, vers le tutorat d'accompagnement, etc ...
 - (Budget : Plan licence, Région)

9. Création de diplômes

- **LP « Gestion de la Santé des Plantes » (UFR Sciences)** : cette licence professionnelle est adoptée à la majorité avec 2 votes contre et 1 abstention.
- **DU "Agent Commercial Bancassurance"(IUT)** :

M. Ifrah est contre le principe de ce DU réservé aux handicapés. Pour lui une politique d'aide aux handicapés doit faciliter au maximum le suivi des formations classiques par les étudiants handicapés. Il considère ce diplôme comme un diplôme du crédit agricole.

M. Meignen répond que ce DU est ouvert à des contrats de professionnalisation vers d'autres banques. Il s'agit de donner une formation dans de bonnes conditions et de déboucher sur un emploi avec une rémunération supérieure au SMIC.

Melle Boucard ajoute que ce n'est qu'un DU, dont la finalité semble tout à fait louable. Elle est favorable à ce genre de partenariat « privé » et considère que l'on abouti pas pour autant à une « dénaturation de l'Université ».

M. Delabaere rappelle que ce DU est en formation par contrat de professionnalisation, adapté à un public particulier. L'entreprise s'engage financièrement pour apporter une formation pour ces futurs salariés. Elle fait appel aux compétences de l'Université dans ce domaine, ce qui le rend accessible à un plus grand nombre. Il le soumet au vote.

Ce DU est adopté à la majorité avec 4 votes contre et 1 abstention.

- **DU « Gestion des Risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé » (UFR Sciences Médicales)** :

Mme Richard présente ce DU qui s'adresse à des professionnels de santé non médecins et des médecins. L'un des objectifs est de positionner la formation continue de l'université comme l'acteur principal de la formation continue face à la concurrence des officines privées.

M. Ifrah s'étonne que cette formation très axée « qualité » ne fait aucune référence à l'ISSBA. Il trouve cela dommageable pour la cohérence de l'offre de formation de l'Université.

Mme Mauras souligne qu'à l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé, des formations sont très proches de ce DU et cible le même créneau.

Elle regrette ainsi que Melle Boucard que les composantes comme l'UFR Sciences Pharmaceutiques et l'UFR Droit, Economie et Gestion ne soient pas associées à la création de ce DU pour des enseignements respectifs comme de la qualité ou le Droit.

Au final, le CEVU souhaite une étude complémentaire de ce dossier et note en particulier que l'organisation de cet enseignement peut mieux intégrer les

compétences de l'Université d'Angers : UFR Médecine (médecine légale par exemple), UFR Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la santé (aspects qualité et sécurité par exemple), UFR Droit, Economie et Gestion (enseignements en droit en particulier).

M. Delabaere procède au vote sur le report à un prochain CEVU. Cette décision est adoptée à la majorité avec 2 abstentions.

10. Questions diverses :

Melle Boucard souhaite lors de l'établissement de l'ordre du jour que les points les plus importants soient étudiés au début de la séance.

M. Gouin soulève le problème de la diffusion des dates d'examen pour les étudiants qui travaillent. Les dates d'examen paraissent seulement 15 jours à l'avance alors que l'entreprise a déjà fait son planning. Il regrette que la diffusion ne soit pas faite sur internet

M. Delabaere informe que la parution des dates « 15 jours à l'avance » est réglementaire. Si l'université passe à plus de contrôle continu cela impliquera une plus grande souplesse sur les dates d'examen avec des contrôles plus fréquents. Le problème évoqué devra être pris en compte

M. Gouin estime que la gestion sera plus facile, il est en effet plus simple pour l'employeur de faire face à une absence de 1 ou 2 heures dans la semaine.

Mme Favreau se propose de voir auprès de la responsable administrative et pour que cela ne se reproduise pas.

Le Président de l'Université

Le Vice-Président du CEVU

Daniel MARTINA



Eric DELABAERE



La Directrice des Enseignements et de la Vie
étudiante Brigitte BRAULT